
CONSEIL D'UFR PROCÈS-VERBAL N°26

Jeudi 21/05/2026

Membres élu.e.s présent.e.s : Frédérique Autin, Léandre Boutet, Pascal Chauchefoin, Amandine Bréguiboul, Muriel David, Yannis Delmas, Sébastien Farge, Arnaud François-Mansuy, Armelle Jacquemot, Stéphane Jouffre, Matthieu Lee, Mattéo Madier, Naïk Miret, François Pinalie, François Rigalleau, Pablo Sureau, Isabelle His, Jean-Louis Yengué.

Membres élu.e.s excusé.e.s : Régis Barraud, Dorothée Becaud, Jean-Maxime Cacheux, Julie Decis, Amandine Derray, Séverine Lemaître, Wenceslas Lizé, Nabila Oulebsir, Ghislaine Stouder, Siobhan Vicente-Fredefond, William Whittingham.

Absent.e.s ayant donné procuration :

- **Régis Barraud** donne procuration à **Naïk Miret**
- **Dorothée Becaud** donne procuration à **Amadine Daoux-Bréguiboul**
- **Séverine Lemaître** donne procuration à **Arnaud François-Mansuy**
- **Amandine Derray** donne procuration à **Jean-Louis Yengué**
- **Wenceslas Lizé** donne procuration à **Arnaud François-Mansuy** ou à défaut à **Ghislaine Stouder**
- **Ghislaine Stouder** donne procuration à **Frédérique Autin**
- **Siobhan Vicente-Fredefond** donne procuration à **François Rigalleau**
- **Julie Decis** donne procuration à **Mattéo Madier**
- **Nabila Oulebsir** donne procuration à **Isabelle His**
- **William Whittingham** donne procuration à **Sébastien Farge** ou à défaut à **Pablo Sureau**

Membres invité.e.s présent.e.s : Pascal Bouchery, Delphine Ackermann, Chloé Gaboriaux, Jérôme Grévy, Éric Marceau, Mathias Millet, Thibaut Preux, Fanny renard, Nathan Réra, Alexandra Roux.

Membres invité.e.s excusé.e.s : Alexis Avdeeff (représenté par Pascal Bouchery), Emmanuel Babbi, Christel Bidet-Ildes (représentée par Stéphane Jouffre), Hélène Fortin, Hélène Gobet, François Lumineau, Catherine Tréhondat, Cécile Voyer.

1. Approbation du procès-verbal du 02 avril 2026 :

Le PV n°25 du 02 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

2. Classement des demandes de postes - campagne RH 2027 :

Le directeur informe avoir partagé différents tableaux afin de préparer le conseil d'aujourd'hui :

- Un tableau listant les 33 postes demandés, avec une correction pour le poste d'ATER de transition département Musicologie / CESC et l'ATER de transition en Histoire.
- Un tableau à remonter à l'équipe présidentielle, qui sera complété, à l'issue du conseil, par les directeurs de département.
- Le « Tableau de bord SHA 2025-2026 », qui sera l'outil de travail principal de la réunion.

□ Rappel :

Le conseil du 02 avril a décidé de mettre en place :

➤ L'indicateur « Formation » :

- **Indicateur F1 :** Effectif étudiant (L+M) / nombre total d'enseignants (MCF + PR + PRAG / PRCE – ATER ATER). Un score est calculé
- **Indicateur F2 :** Heures EQTD / nombre total d'enseignants (MCF + PR + PRAG / PRCE – ATER ATER). Un score est calculé
- **Indicateur F3 (Fragilisation, perte de poste) :** 1 / (Nombre MCF + PR + PRAG + ATER ATER). Un score est calculé

Les 3 indicateurs de formation seront additionnés.

➤ L'indicateur « Recherche » :

- **Indicateur R1** : Ratio $(PU+DR+MCFHDR) / \text{effectifs titulaires du laboratoire}$. Un score est calculé
- **Indicateur R2** : Ratio $(PU+DR) / (MCF+CR)$. Un score est calculé

Les 2 indicateurs de recherche seront additionnés.

➤ L'indicateur « Retraite » :

Afin d'intégrer une vision pluriannuelle, un indicateur fondé sur la pyramide des âges est créé. Nombre E-EC dont l'âge est > à 64 au 1^{er} janvier 2027/ nombre total d'enseignants $(MCF + PR + PRAG / PRCE - ATER ATER)$. Un score est calculé

Ces 3 indicateurs seront agrégés selon une méthode de calcul à définir.

❑ **Méthodologie :**

Un travail en 3 parties est proposé :

1. Engager une discussion sur les indicateurs « Recherche » à la suite de remarques de deux élus ;
2. L'agrégation de nos 3 indicateurs : Recherche, Formation, Retraite ;
3. Croiser ces indicateurs afin d'effectuer le classement de nos 33 demandes de poste.

➤ **Temps 1 : indicateurs Recherche :**

À la question portant sur leur mode de construction, il est rappelé que, l'an dernier, des indicateurs avaient été élaborés par laboratoire et non par département (indicateurs croisés avec les départements).

Après discussion, le conseil décide d'adopter les deux indicateurs suivants.

Taux d'encadrement : Ratio $(PU+DR+MCFHDR) / \text{effectifs titulaires du laboratoire}$. Un score est calculé

Rang A / Rang B. Un score est calculé

➤ **Temps 2 : agrégation des indicateurs :**

La méthode retenue l'an passé, fondée sur le croisement de 2 indicateurs, n'est plus applicable cette année en raison de l'ajout d'un troisième indicateur relatif aux départs à la retraite.

Après discussion, le conseil décide de créer 2 scores sur lesquels se fonderont le classement des demandes :

- Un score « Recherche » : (score de l'indicateur « Taux d'encadrement » + score de l'indicateur « Rang A/Rang B »)/2
- Un score « Formation et vulnérabilité » : Addition des scores des 3 indicateurs « Formation » + le score de l'indicateur « Retraite », le tout divisé par 4

Il est également convenu de reconduire les arbitrages de l'année dernière, en conservant les classements qui avaient été arrêtés. Aussi, les quatre premières places de la demande de cette année seront les postes d'ATER de Transition et de Pool obtenus dans la campagne précédente, dans l'ordre des demandes de l'année dernière. Le conseil procédera ensuite au nouveau classement à partir de la cinquième place.

➤ Temps 3 : méthode de calcul et classement des postes :

Le conseil décide d'appliquer la méthode suivante :

Pour chaque poste de EC demandé, on additionne le score « Recherche » et le score « Formation et vulnérabilité » pour donner une valeur unique pour chaque demande

Pour chaque poste d'Enseignant, on double le score « Formation et vulnérabilité »

Le directeur rappelle l'avis émis l'an dernier par la présidence de ne pas se limiter à un classement annuel, afin de permettre à l'équipe présidentielle d'anticiper les besoins. Un membre du conseil confirme par ailleurs qu'il est demandé de classer nos besoins par ordre de priorité sur les trois années à venir.

Après discussion, le conseil décide de prendre en compte le critère de l'année : le classement tiendra compte de l'année pour laquelle la demande de poste est formulée.

Une fois le classement obtenu, le conseil procède à des ajustements pour garder une cohérence avec les classements des départements.

Le classement final est soumis au vote du conseil, à main levée, et est adopté à l'unanimité.

Après une dernière vérification, le directeur transmettra le fichier partagé aux directeurs de département (les directeurs de laboratoire étant en copie pour information) afin qu'ils remplissent le tableau qui sera remonté à la présidence, au plus tard le vendredi 29 mai à 10h.

Après une dernière vérification par le directeur, ce tableau sera transmis aux directeurs de laboratoire.

3. Prochain rendez-vous :

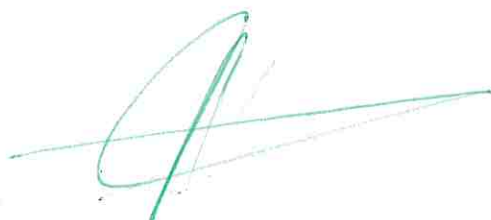
- ☐ 04 juin : conseil d'UFR (format classique)
- ☐ 11 juin : commission Recherche & commission Relations Internationales

- ☐ 18 juin : commission Culture
- ☐ 25 juin : commission Formation
- ☐ 02 juillet : conseil d'UFR

**Le responsable des services,
Éric MARCEAU**



**Le Directeur,
Jean Louis YENGUÉ**



**La secrétaire de séance,
Agnès Joly**



